



AMICALE CORPORATIVE DES ETUDIANTS EN PHARMACIE DE BORDEAUX

Université de Bordeaux - 146 rue Léo Saignat, casier 27 - 33076 Bordeaux CEDEX

Téléphone : 05.56.96.82.10

corpo.acepb@gmail.com

Président : Olivier BOUDINET

Trésorière : Marie LEURETTE-MERLO

Secrétaire : Loïc BELZ

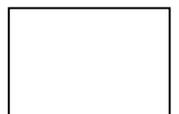
Pour ne pas rester sur la touche tu dois :

- Lire attentivement l'intégralité du dossier, ainsi que le règlement intérieur.
- Remplir correctement et lisiblement tous les champs nécessaires.
- Parapher toutes les pages (écrire tes initiales dans chaque petit rectangle en bas de page disposé à cet effet).
- T'assurer que ton compte en banque soit assez garni : si tes chèques sont refusés, ton dossier sera annulé...
- L'établissement accueillant l'évènement ne fournissant pas de draps, pensez à prévoir un sac de couchage.
- Faire le plein de motivation, d'énergie et de volonté en attendant le grand jour !

DOSSIER A CONSTITUER

- Chèques à l'ordre de l'**ACEPB** :
 - **1 chèque ou espèce de 70€** (coût du séjour tout compris!!)
 - **3 chèques de caution : 5, 50 et 150 €** (Encaissés si dégradations)
- Le règlement intérieur signé avec les mentions légales.
- Toutes les pages paraphées (Initiales dans les rectangles du bas)

ATTENTION : tout dossier nous parvenant incomplet ne sera pas pris en compte ; il est donc **IMPERATIF** qu'aucune pièce ne manque.





AMICALE CORPORATIVE DES ETUDIANTS EN PHARMACIE DE BORDEAUX

Université de Bordeaux - 146 rue Léo Saignat, casier 27 - 33076 Bordeaux CEDEX

Téléphone : 05.56.96.82.10

corpo.acepb@gmail.com

Président : Olivier BOUDINET

Trésorière : Marie LEURETTE-MERLO

Secrétaire : Loïc BELZ

FICHE D'INSCRIPTION WEP PHARMA 2015

NOM : _____

PRENOM : _____

SURNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ____

SEXE : F M

ADRESSE POSTALE : _____

CODE POSTAL : _ _ _ _ _

VILLE : _____

TEL : _ _ _ _ _

N° SECU : _ _ _ _ _

RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER :

ANNEE D'ETUDE : _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : _____

TEL : _____





AMICALE CORPORATIVE DES ETUDIANTS EN PHARMACIE DE BORDEAUX

Université de Bordeaux - 146 rue Léo Saignat, casier 27 - 33076 Bordeaux CEDEX

Téléphone : 05.56.96.82.10

corpo.acepb@gmail.com

Président : Olivier BOUDINET

Trésorière : Marie LEURETTE-MERLO

Secrétaire : Loïc BELZ

REGLEMENT INTERIEUR du WEP Pharma 2015

- Article 1.1 :

L'inscription au WEP Pharma 2015 nécessite:

- L'adhésion à l'ACEPB
- Le paiement de l'inscription par espèce ou chèque de 70€ à l'ordre de l'ACEPB
- Un chèque de caution solidaire et indivisible de 5€ à l'ordre de l'ACEPB
- Un chèque de caution solidaire et indivisible de 50€ à l'ordre de l' ACEPB
- Un chèque de caution solidaire et indivisible de 150€ à l'ordre de l' ACEPB
- Un dossier d'inscription rempli et complet
- La signature du règlement intérieur

L'ACEPB se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir de justification à fournir.

- Article 1.2 :

La participation au Week-End de Parrainage Pharma 2015 implique :

- Le respect des autres participants et de toute personne présente sur le site.
- Le respect du matériel et des locaux mis à disposition des participants, que ce soit sur les lieux des manifestations sportives, dans les parties communes, dans les mobil-homes et en tout lieu du site, y compris les lieux publics.

- Article 2.1:

Le bureau de l'ACEPB se réserve le droit d'EXCLURE TEMPORAIREMENT OU DEFINITIVEMENT DE LA MANIFESTATION, TOUTE PERSONNE PRESENTANT UN COMPORTEMENT INCOMPATIBLE AVEC LE BON DEROULEMENT DU WEP PHARMA 2015, par destruction de son bracelet d'identification.

Cette sanction inclut l'interdiction d'accès aux différents lieux du WEP ainsi que l'information aux autorités compétentes (Police Municipale et Gendarmerie Nationale) des agissements du ou des adhérents concernés.

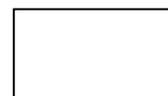
Si des dommages moraux et/ou physiques sont constatés envers les organisateurs, les responsables du site ou toute autre personne présente sur le site, ou si le montant des dommages engendrés est supérieur à celui de la caution, l'association ACEPB se réserve le droit d'intenter une action en justice contre le ou les responsables de ces dégradations volontaires ou non, ainsi que de prévenir et communiquer le nom de ceux-ci au doyen de la faculté de pharmacie et aux organisateurs des prochains WEP.

Toute personne se trouvant dans les différents lieux du WEP Pharma 2015 devra porter son bracelet d'identification, sous peine d'être exclue immédiatement du lieu de l'événement.

DE PLUS IL EST PRECISE QUE TOUTE PERSONNE PRISE EN TRAIN D'ECHANGER OU DE DONNER SON BRACELET A UNE PERSONNE NON INSCRITE AU WEP PHARMA 2015, DE LE COUPER, OU TOUTE AUTRE FALSIFICATION, DANS LE BUT DE FAIRE PARTICIPER QUELQU'UN DE NON INSCRIT, SE VERRA IMMEDIATEMENT EXCLUE DU WEP PHARMA 2015 DEFINITIVEMENT, ET LA TOTALITE DES CHEQUES DE CAUTION SERA ENCAISSEE SANS NEGOCIATION.

- Article 2.2 :

Les cautions pourront être retenues par l'ACEPB pour réparer l'ensemble des dégâts dont le participant serait responsable lors du WEP Pharma 2015, ou en cas de non respect du règlement intérieur du WEP Pharma 2015.



● Article 3 :

L'association ACEPB décline toute responsabilité concernant les vols quels qu'ils soient (sonorisation, téléphones, bijoux...) dans les différents lieux du WEP Pharma 2015.

● Article 4 :

L'association ACEPB interdit formellement l'utilisation de matériel de sonorisation ou d'instruments de musique dans les mobil-homes après 22h.

L'association ACEPB décline également toute responsabilité concernant les nuisances sonores dans les mobil-homes mis à la disposition des membres, et informe ses adhérents qu'ils seront tenus pour seuls et uniques responsables des plaintes qui pourraient être déposées de leur fait à l'encontre de l'association.

● Article 5 :

L'association ACEPB décline toute responsabilité vis-à-vis des participants qui pourraient avoir un comportement contraire à la loi ou à la morale, notamment aux infractions pour ivresse publique et/ou consommation de stupéfiants.

● Article 6 :

Il est formellement interdit d'amener des animaux morts ou vivants dans tous les lieux mis à la disposition du WEP Pharma 2015.

● Article 7 :

En signant ce règlement intérieur, les participants du WEP Pharma 2015 donnent l'autorisation pour la diffusion de leur image dans le cadre du WEP Pharma 2015 et dégagent de toute responsabilité l'association ACEPB des conséquences de cette utilisation. L'ACEPB est propriétaire de toutes les images ou vidéos prises sur le lieu du WEP Pharma 2015. L'utilisation à des fins autres que personnelles de ces dernières ne pourra être réalisée sans l'accord explicite et direct de cette association.

● Article 8 :

Le WEP Pharma 2015 est réservé aux étudiants de Pharmacie, aux pharmaciens diplômés ainsi qu'aux partenaires invités par l'ACEPB. Les autres personnes souhaitant participer au WEP Pharma 2015 seront acceptées sur accord de l'ACEPB et dans la limite des places disponibles.

● Article 9 :

Les adhérents à l'ACEPB autorisent le bureau à prendre toutes les dispositions qui s'avèreraient nécessaires pour être en conformité avec les obligations légales ou réglementaires.

● Article 10 :

Il est interdit aux participants d'amener sur les lieux du WEP Pharma 2015 toute boisson alcoolisée, drogue ou dispositif à base de protoxyde d'azote (N₂O) sous peine de sanctions prévues par les articles 2.1 et 2.2.

● Article 11 :

Tout participant étant sous la responsabilité de l'ACEPB, les voyages aller et retour seront effectués par une société de bus. Il ne sera toléré aucune familiarité envers les chauffeurs, ni la moindre dégradation des bus. Ceci pourra entraîner l'encaissement de caution(s) pour réparer les dégâts engendrés. De plus en rapport avec l'article précédent, la société de bus ne tolère pas la présence d'alcool dans ses véhicules.

● Article 12 :

La non adhésion à ce règlement annule l'inscription au WEP Pharma 2015.

***Recopier la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »
Date, Nom, Prénom et Signature (dans le cadre prévu à cet effet)***